

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

POUR UNE DEMANDE DE NATURALISATION OU DE RÉINTÉGRATION PAR DÉCRET

Document à retourner avec votre dossier complété et classé

IMPORTANT : Votre dossier doit être complet dès son dépôt sous peine d'être classé sans suite (article 40 du décret 93-1362 du 30/12/93) et afin que le récépissé puisse vous être remis.

DOCUMENTS DE BASE	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
⇒ - Le formulaire de demande (complété de la page 1 à 6) en trois exemplaires originaux daté et signé	X (3)		
⇒ - 1 timbre fiscal électronique « accès à la nationalité française » 55€	X		
⇒ 3 photographies d'identité à coller sur les formulaires	X (3)		
⇒ -La demande de francisation à compléter si demande de changement de nom	X		
⇒ - 1 lettre « suivie » 50 grammes vierge	X		
⇒ - La photocopie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité mentionnant votre adresse dans le Val-d'Oise		X	
⇒ - La photocopie de votre passeport (toutes les pages écrites ou tamponnées). Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne, en l'absence de passeport, vous devez produire un justificatif attestant de la nationalité déclarée.		X	
⇒ - La photocopie de la décision de la demande précédente, si vous aviez déjà déposé une demande de naturalisation		X	
⇒ - La photocopie de la décision de regroupement familial		X	

ACTES D'ÉTAT CIVIL (vous, vos parents, vos enfants)

IMPORTANT : Les actes d'état civil doivent être établis au vu du registre d'état civil dans lequel la naissance, le mariage ou le décès a été enregistré. **Les actes établis au vu d'un livret de famille ou d'une pièce d'identité ne sont pas acceptés.** Les actes de certains pays doivent être revêtus d'une légalisation ou d'une apostille. Pour savoir si vous êtes concernés vous pouvez vous adresser au consulat de votre pays d'origine ou consulter *le site service-public.fr*

⇒ - Votre acte de naissance mentionnant votre filiation (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé) pour les ressortissants algériens EC7 en arabe et en français	X		
⇒ - Le jugement supplétif d'acte de naissance (si non mentionné sur l'acte de naissance)	X		
⇒ - Le jugement de tutelle ou d'adoption		X	
⇒ - Votre acte de mariage actuel (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé) pour les ressortissants algériens EC1 en arabe et en français	X		
⇒ - Le cas échéant tout document justifiant de l'identité du conjoint(e) si celle-ci est incomplète dans l'acte de mariage (si possible acte de naissance du conjoint)		X	
⇒ - SI vous avez conclu un PACS, le récépissé d'enregistrement délivré par le tribunal d'instance, le maire ou le notaire et le cas échéant le justificatif de dissolution		X	
⇒ - Votre (vos) acte(s) de(s) mariage(s) antérieur(s) (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé) pour les ressortissants algériens EC1 en arabe et en français	X		
⇒ - Votre (vos) jugement(s) de divorce, de séparation de corps ou de répudiation de chaque union dissoute (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé) si jugement en France joindre la copie du jugement	X	X	
⇒ - Les actes de naissance de tous vos enfants mineurs résidant en France ou à l'étranger (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé) et pour les enfants adoptés, le jugement d'adoption	X		

	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
⇒ - Le certificat ou déclaration de nationalité française ou décret de naturalisation des membres de votre famille (parents, frères/sœurs, enfants)	X		
⇒ - L'acte de décès de votre conjoint(e) le cas échéant (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé)	X		
⇒ - Tout document relatif à l'état civil de vos parents mentionnant les dates et lieux de naissance (copie acte de mariage, de naissance, de décès des père et mère)		X	
N.B : si vous êtes réfugié, vous devez fournir des certificats tenant lieu d'acte d'état civil délivrées par l'OFPRA	X		

CASIER JUDICIAIRE ÉTRANGER

⇒ - Un extrait de casier judiciaire de chaque pays où vous avez résidé au moins six mois si présence en France inférieure à 10 ans + traduction	X		
<i>Ce document n'est pas exigé pour les réfugiés et les apatrides protégés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides</i>			

CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)

IMPORTANT : les attestations de dispense de formation linguistique et les attestations ministérielles de compétence linguistique délivrées par l'OFII ne sont pas recevables.

⇒ - un diplôme délivré par une autorité française, en France ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (brevet des collèges ou supérieur)		X	
⇒ - OU un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalant au niveau B1 écrit et oral du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe	X	X	
⇒ - OU une attestation <u>dématérialisée imprimée</u> comprenant les épreuves d'expression et de compréhension orale et écrite délivrée depuis moins de 2 ans à l'issue d'un test linguistique par l'un des organismes certificateurs suivants : France Éducation International ou CCI de Paris et constatant le niveau B1 écrit et oral du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe ou tout autre test TCF ou TEF à la condition que vous vous soyez présenté aux quatre épreuves précitées lors d'une session unique et que les résultats soient mentionnés sur la même attestation.		X	
Vous êtes dispensé de fournir un diplôme français ou une attestation linguistique si vous pouvez produire : Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NARIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par arrêté du 12 mars 2020 n° NOR : <i>INTV2006315A</i> . Cette attestation doit mentionner que les études ont été suivies en français et que le niveau de formation atteint est au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation ; Un certificat médical établissant que votre handicap ou votre état de santé déficient chronique rend impossible votre évaluation linguistique. Si le certificat médical, établi selon le modèle réglementaire, mentionne que vous pouvez vous soumettre à un test de niveau linguistique en aménageant les épreuves mais que l'organisme certificateur n'a pu mettre en place ces aménagements, vous devez produire le certificat médical ainsi qu'une attestation de cet organisme indiquant l'impossibilité d'aménager les épreuves.	X		

SITUATION FAMILIALE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)

⇒ - La photocopie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de votre conjoint (e) ou concubin (e) ou co-contractant (e) de PACS en cours de validité <i>si celui (celle)-ci ne s'associe pas à votre demande</i>		X	
⇒ - La photocopie du document justifiant de l'acquisition de la nationalité française de votre conjoint(e) ou concubin (e) ou co-contractant(e) de PACS		X	

	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
⇒ - Certificats de scolarité de tous vos enfants mineurs ou carnet de santé de l'enfant s'il(s) n'est (ne sont) pas encore scolarisé(s)		X	

RESSOURCES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES(la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)

Vous êtes salarié(e) :

⇒ - Attestation de travail de votre employeur actuel	X		
⇒ - Contrat de travail en cours indiquant le salaire, la date d'entrée et l'emploi occupé + 3 derniers bulletins de salaire		X	
⇒ - Les certificats de travail pour les 3 dernières années ou un relevé de carrière professionnelle délivré par votre organisme de retraite. Si vous êtes intérimaire, fournir un relevé de mission intérim.		X	
⇒ - Justificatifs des ressources de votre conjoint(e)/concubin(e)/ co-contracant(e) de PACS : attestation de travail + contrat de travail + 3 derniers bulletins de salaire ou carte d'inscription à pôle emploi et 3 derniers bordereaux de versement des indemnités chômage ou titre de pension et 3 derniers bordereaux de versement		X	

⇒ - Les certificats de travail pour les 3 dernières années ou un relevé de carrière professionnelle délivré par votre organisme de retraite. Si vous êtes intérimaire, fournir un relevé de mission intérim.		X	
--	--	---	--

Vous êtes demandeur d'emploi :

⇒ - L'inscription et la décision de Pôle Emploi		X	
⇒ - 3 derniers bordereaux de versement des indemnités		X	

Vous êtes ou avez été stagiaire de la formation professionnelle :

⇒ - Attestation de l'organisme de formation mentionnant les dates de début et de fin de stage + Dernier bulletin de rémunération		X	
--	--	---	--

Vous êtes commerçant, artisan, exploitant agricole, gérant :

⇒ - Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers	X		
⇒ - Les statuts de la société		X	
⇒ - Impôt sur les sociétés ou bilans simplifiés des 3 dernières années		X	
⇒ - Une attestation comptable faisant apparaître les ressources tirées de l'activité sur les 3 dernières années		X	
⇒ - L'attestation de régularité fiscale des 3 dernières années		X	
⇒ - L'attestation de la CFE des 3 dernières années	X		

Vous exercez une activité de micro-entrepreneur (ex auto entrepreneur) :

⇒ - Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers		X	
⇒ - Justificatifs des ressources des 3 dernières années ou relevé de carrière		X	
⇒ - Copie des déclarations URSSAF pour les 12 derniers mois (mensuelles ou trimestrielles)		X	

Vous exercez une profession libérale :

⇒ - Copie de l'inscription à l'ordre professionnel		X	
⇒ - Copie des 3 dernières déclaration trimestrielle (RSI)		X	
⇒ - Copie des attestation fiscales des 3 dernières années (RSI)		X	

	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
Vous êtes lycéen ou étudiant :			
⇒ - Certificat de scolarité ou carte d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année en cours et sur les 5 dernières années suivies (10 dernières années si pas de parents français)		X	
⇒ - Si vous êtes boursier, une attestation délivrée par l'organisme indiquant le montant annuel de la bourse		X	
⇒ - Si vous êtes pris en charge par vos parents : photocopie (recto-verso) de leur titre de séjour ou de leur carte nationale d'identité et de leur dernier avis d'imposition fiscale. S'ils résident à l'étranger, un justificatif des versements		X	

Vous êtes artiste / intermittent du spectacle :

⇒ - Le récapitulatif annuel des congés spectacles + attestations annuelles de pôle emploi des 3 dernières années			
--	--	--	--

Vous êtes handicapé ou invalide :

⇒ - La décision de la CDAPH en cours de validité mentionnant le taux d'invalidité , une attestation de travail en structure protégée		X	
⇒ - La carte d'invalidité et le bordereau des 3 derniers versement d'une pension ou allocation d'invalidité (CRAMIF)		X	

Vous êtes retraité :

⇒ - La notification de retraite générale et complémentaire		X	
⇒ - Les 3 derniers versements des pensions retraite		X	

Autres revenus :

⇒ - Si vous bénéficiez de revenus mobiliers ou immobiliers en France ou à l'étranger : vos actes de propriété + déclaration datée et signée précisant la nature, l'origine et l'évaluation de votre patrimoine+ une attestation bancaire précisant le montant des revenus de votre patrimoine		X	
⇒ - Dernier bordereau de versement de la CAF (allocations familiales, APL, PAJE, RSA) ou de la MSA		X	

SITUATION MILITAIRE

⇒ - Un état des services pour les anciens combattants et les légionnaires et les décorations et citations obtenues	X		
--	---	--	--

SITUATION FISCALE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)

⇒ - Avis d'imposition ou de non-imposition des 3 dernières années (photocopie de toutes les pages)		X	
⇒ - Bulletins de salaire des mois de novembre et décembre des 3 dernières années fiscales et/ou en cas d'interruption de travail en cours d'année, les 2 dernières fiches de paie de chaque employeur		X	
⇒ - Attestation fiscale des organismes ayant versés au cours des 3 dernières années fiscales des prestations : Pôle Emploi, Sécurité Sociale, invalidité, CESU, retraite générale et complémentaire, caisse des congés payés, ...		X	

DOMICILE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)

⇒ - Si vous êtes locataire : le contrat de location, les 3 dernières quittances de loyer et la dernière facture de téléphone, d'électricité ou de gaz		X	
		X	
⇒ - Si vous êtes hébergé (e) : une attestation d'hébergement et un justificatif de l'identité de la personne qui vous héberge	X	X	